

ACTION HUMANITAIRE CONTRE LES MINES

Le concept d'Action Humanitaire contre les Mines a été développé en réponse aux préoccupations croissantes quant à l'impact des mines antipersonnel sur les individus et les communautés. L'action Humanitaire contre les Mines (AHM) cherche à réduire l'impact des mines antipersonnel en tant que menace pour la vie et l'intégrité physique, et en tant qu'obstacle à la reconstruction et au développement économique et social après les conflits. Aujourd'hui, l'AHM couvre un large éventail d'activités : les enquêtes et évaluations, le marquage, le repérage sur carte et l'enlèvement des mines, les activités de sensibilisation aux dangers des mines, l'assistance aux victimes, le développement d'aptitudes et de compétences, la coordination, la planification et l'assurance qualité. L'information présentée ici se base sur des données collectées par les chercheurs de l'Observatoire des Mines pour le *Rapport 2000 de l'Observatoire des Mines*, sur divers documents des Nations Unies, sur des comptes-rendus et des données issus de différentes agences d'action contre les mines, des rapports des médias, et sur les résultats du *Rapport 1999 de l'Observatoire des Mines*.

Le problème des mines antipersonnel

Quatre-vingt-huit Etats au total sont affectés, à différents degrés, par des mines et des engins non explosés (UXO). Sur ces pays affectés par les mines, trente trois sont des Etats Parties au Traité d'interdiction des mines et dix-huit autres sont des signataires. En outre, l'Observatoire des Mines a mené des recherches dans onze zones qui ne sont pas des Etats reconnus internationalement, mais qui sont affectées par les mines et les UXO : l'Abkhazie, la Tchétchénie, les Falkland/Malvines, le Plateau du Golan, le Kurdistan irakien, le Kosovo, Nagorny/Karabakh, la Palestine, le Somaliland, Taiwan et le Sahara occidental. [\[14\]](#)

AFRIQUE	AMERIQUES	ASIE-PACIFIQUE	EUROPE/ ASIE CENTRALE	MOYEN ORIENT/ AFRIQUE DU NORD
Angola	Chili	Afghanistan	Albanie	Algérie
Burundi	Colombie	Bangladesh	Arménie	Egypte
Tchad	Costa Rica	Birmanie (Myanmar)	Azerbaïdjan	Iran
Congo (Brazzaville)	Cuba	Cambodge	Biélorussie	Irak
République Démocratique du Congo	Equateur	Chine	Bosnie Herzégovine	Israël

Djibouti	Guatemala	Inde	Bulgarie	Jordanie
Erythrée	Honduras	République Démocratique de Corée	Croatie	Koweït
Ethiopie	Nicaragua	République de Corée	Chypre	Liban
Guinée-Bissau	Pérou	Laos	République Tchèque	Libye
Kenya		Mongolie	Danemark	Maroc
Liberia	<i>Falkland/ Malouines</i>	Népal	Estonie	Oman
Malawi		Pakistan	Géorgie	Syrie
Mauritanie		Philippines	Grèce	Tunisie
Mozambique		Sri Lanka	Kirghizstan	Yémen
Namibie		Thaïlande	Lettonie	
Niger		Vietnam	Lituanie	<i>Hauteurs du Golan</i>
Rwanda			Moldavie	<i>Irak du Nord (Kurdistan Irakien)</i>
Sénégal		<i>Taiwan</i>	Russie	<i>Palestine</i>
Sierra Leone			Slovénie	<i>Sahara Occidental</i>
Somalie			Tadjikistan	
Soudan			Turquie	
Swaziland			Ukraine	
Tanzanie			Yougoslavie	
Ouganda				
Zambie			<i>Abkhazie</i>	

Zimbabwe			<i>Tchéchénie</i>	
			<i>Kosovo</i>	

<i>Somaliland</i>			<i>Nagorny-Karabakh</i>	
-------------------	--	--	-------------------------	--

Etude et évaluation

Les programmes d'AHM visent à réduire et à finalement supprimer la menace des mines antipersonnel et des UXO par une série d'activités. Afin de mettre en oeuvre des réponses efficaces au problème des mines antipersonnel, un travail d'enquête et d'évaluation est indispensable en vue obtenir une bonne base de données. Sans données correctes, il est difficile d'allouer les ressources appropriées, de définir des priorités et de mesurer les progrès réalisés. Jusqu'ici, les données fiables et comparables sur le problème des mines antipersonnel étaient rares, tant en ce qui concerne l'emplacement des mines et des champs de mines que l'impact économique et social des mines antipersonnel et des UXO sur les pays et les communautés.

Dans beaucoup de pays affectés par les mines, les militaires affirment qu'ils ont toute l'information nécessaire pour commencer les activités d'action contre les mines. Plus d'une décennie d'expérience sur le terrain dans diverses zones affectées par les mines ont enseigné aux agences d'action contre les mines que c'est rarement le cas. Même dans des situations de paix relative, l'information à la disposition des militaires représente souvent mal la situation des mines. L'information disponible sur l'emplacement des champs de mines ne donne pas non plus beaucoup d'éclaircissements sur l'impact pour les communautés affectées. Afin de traiter le problème des mines de façon rationnelle, et pour pouvoir allouer les ressources, il est nécessaire d'analyser l'impact des mines sur les communautés affectées, plutôt que de limiter l'évaluation à la localisation géographique des champs de mines.

D'après les recherches de l'Observatoire des Mines, entre 1997 et 2000, des études et évaluations régionales ou nationales ont eu lieu ou sont en cours dans 24 pays et zones affectés par les mines. Elles vont d'études d'impact globales à des missions d'évaluation des Nations Unies, en passant par des enquêtes d'agences. Il existe des projets concrets d'études dans neuf autres pays ou zones dans un futur proche.

Le principal outil qui a servi à cette évaluation est une enquête d'Impact de Niveau Un. Cette étude fournit une évaluation de la quantité et de l'emplacement général des mines, ainsi que de l'impact sur la population et d'autres domaines affectés par les mines. Différentes instances internationales conduisent actuellement des missions d'évaluation et des études dans plusieurs pays, s'appuyant sur des opérations nationales et sur la base de connaissances rendues disponibles par les militaires dans les différents pays.

Au Yémen, la première enquête d'Impact de Niveau Un doit s'achever en juillet 2000. Des enquêtes d'Impact de Niveau Un similaires sont soit en cours soit planifiées en Afghanistan, en Angola, au Cambodge, au Tchad, en Erythrée, en Ethiopie, en Irak, au Kurdistan, au Kosovo, au Liban, au Mozambique, au Somaliland, en Thaïlande et au Sahara occidental. Les opérations sont menées par différentes organisations, des ONG pour la plupart, et dans certains cas basées sur des études déjà menées dans le pays.

L'UNMAS a conduit des missions d'évaluation en 1999 et 2000 dans les pays suivants : Jordanie, Liban, Equateur, Egypte, Namibie, Pérou, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe. Une mission en Biélorussie doit être réalisée en 2000. En outre, des enquêtes ont été entreprises par diverses institutions nationales ou régionales en Abkhazie, en Afghanistan, en Albanie, en Azerbaïdjan, en Bosnie Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, au Koweït et au Vietnam.

Déminage

Les opérations de déminage peuvent être conduites soit à des fins militaires soit dans un but humanitaire. Le déminage militaire a surtout des objectifs tactiques tels que le dégagement de routes d'accès et la constitution de brèches au travers de champs de mine ennemis. Le déminage humanitaire consiste à enlever des mines et des UXO de zones polluées dans un but civil ; il est réglementé par un ensemble de normes mises au point en 1995 par les Nations Unies et la communauté des organisations agissant contre les mines. Pour le déminage humanitaire, la question centrale est l'enlèvement complet de tous les objets dangereux d'une zone donnée, incluant les mines antipersonnel et antichar ainsi que les UXO.

Les normes des Nations Unies réglementent aussi bien le but poursuivi que les méthodes pour y parvenir, y compris les mesures de sécurité pour les démineurs. Le déminage humanitaire tel qu'il est défini par les Nations Unies, peut être - et il l'est - mis en oeuvre par les compagnies commerciales, les ONG humanitaires, les autorités locales, les agences et le personnel militaire, ainsi que d'autres acteurs. Les ONG impliquées dans le déminage ont habituellement aussi des buts qui vont au-delà du déminage : par exemple la réouverture des zones affectées pour leur usage productif par des communautés marginalisées. Un cadre de travail complet pour ce type d'action humanitaire a été formulé dans les directives de l'ONG Bad Honnef.

L'Action Humanitaire contre les Mines peut se diviser en différentes catégories selon l'agence qui le met en oeuvre : action contre les mines conduite par l'armée et le ministère de la Défense ; action contre les mines menée par une ONG ; action contre les mines financée par/conduite par un organe des Nations Unies. Dans chaque pays, il est possible qu'une combinaison de ces catégories soit opérationnelle, avec différentes sources de financement et agences de mise en oeuvre.

La plupart des pays affectés par les mines ont une capacité d'enlèvement des mines et des UXO, via le déploiement de forces militaires ou de police spéciale. Cependant, déminer de vastes zones selon les normes humanitaires établies par la communauté internationale^[15] demande des efforts de caractère différent.

Le déminage sous une forme ou une autre est en cours dans soixante et onze pays ou zones affectées par les mines. Il y a des programmes d'Action Humanitaire contre les Mines dans 44 zones ou pays : l'Abkhazie, l'Afghanistan, l'Albanie, l'Angola, l'Azerbaïdjan, la Bosnie Herzégovine, le Cambodge, le Chili, le Costa Rica, la Croatie, l'Egypte, l'Equateur, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Guatemala, la Guinée Bissau, le Honduras, l'Inde, la Jordanie, le Kurdistan irakien, le Kenya, le Kosovo, le Koweït, le Laos, le Liban, la Moldavie, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, le Pérou, la Russie, le Rwanda, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan, Taiwan, le Tchad, la Thaïlande, le Vietnam, le Yémen et le Zimbabwe.

Il existe des programmes de déminage à une plus petite échelle - déminage ponctuel, sur demande, ou militaire limité- dans trente autres pays et zones : l'Arménie, la Biélorussie, la Chine, la Colombie, la Corée du Sud, Cuba, Djibouti, l'Estonie, la Géorgie, la Grèce, l'Iran, l'Israël, la Lettonie, la Libye, la Lituanie, le Maroc, la Mauritanie, la Mongolie, Oman, l'Ouganda, les Philippines, la République Tchèque, le Sahara Occidental, le Swaziland, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, la Yougoslavie et la Zambie.

D'après les informations recueillies par les chercheurs de l'Observatoire des Mines, en 1999 sept des plus vastes programmes humanitaires d'enlèvement de mines et d'UXO ont permis de dépolluer, au total, 168,41 kilomètres carrés de terre. [\[16\]](#)

Afghanistan : 110 km² déminés en 1999. Entre 1993 et 1999, 465 km² ont été déminés.

Bosnie Herzégovine : 3,7 km² déminés en 1999.

Cambodge : 11,9 km² déminés en 1999. Entre 1993 et 1999, 155 km² ont été déminés.

Croatie : 23,59 km² déminés en 1999.

Kosovo : 8 km² déminés en 1999.

Laos : 6,22 km² déminés en 1999.

Mozambique : 5 km² déminés en 1999, portant le total dans ce pays à 194 km².

Coordination de l'action contre les mines

Le manque de coordination des efforts d'action contre les mines est un problème dans de nombreuses zones. La coordination de l'action contre les mines, soit par une instance désignée, soit par des structures existantes de coordination et de planification, est nécessaire pour garantir que les ressources soient utilisées selon les besoins et les priorités, ainsi que pour assurer la qualité du déminage, l'accréditation nécessaire des opérateurs, et pour éviter la redondance des efforts. Un mécanisme de coordination de l'action contre les mines qui soit solide et compétent est particulièrement important dans les situations où les donateurs et les opérateurs convergent en grand nombre.

L'absence d'instances de coordination augmente la dépendance des Etats affectés vis à vis des donateurs et opérateurs étrangers et affecte également l'établissement de priorités dans l'action contre les mines. De la même façon, seule une minorité des pays affectés par les mines a

inclus l'action contre les mines dans la planification d'ensemble et l'établissement de priorités pour le développement économique et social.

L'Observatoire des Mines a identifié des structures de coordination dans 19 pays affectés par les mines : l'Afghanistan, l'Angola, l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie Herzégovine, le Cambodge, la Croatie, l'Égypte, l'Érythrée, la Géorgie, le Guatemala, la Jordanie, le Laos, le Mozambique, le Nicaragua, le Rwanda, le Soudan, la Thaïlande et le Yémen, ainsi qu'en Abkhazie, au Kosovo et au Kurdistan irakien. Dans le reste des pays et des zones affectées par les mines, l'action contre les mines relève surtout de la compétence des structures militaires.

Planification de l'action contre les mines

Un plan national pour le déminage aide à garantir que les zones prioritaires dont la population a le plus besoin sont déminées. Un plan national aide aussi à établir une hiérarchisation des besoins en fonction de l'impact social et économique du déminage. En ce sens, la planification est en partie dépendante des enquêtes et évaluations menées dans un pays affecté. Cependant, peu de pays établissent des plans nationaux définissant précisément des priorités.

En Bosnie Herzégovine, l'EMAC a la responsabilité de s'assurer que les zones sont déminées. L'EMAC conçoit aussi des plans annuels de travail dans lesquels les priorités et les opérations de déminage sont traitées. En Abkhazie, HALO Trust et l'AMAC établissent les priorités pour l'action contre les mines (par exemple garantir un retour des réfugiés, déminer des terrains agricoles, déminer des infrastructures comme des écoles et des ponts). L'Albanian Mine Action Executive (AMAE) est responsable de la mise en oeuvre de la politique d'action contre les mines. En Croatie, le gouvernement a établi un Plan pour le Déminage de l'Etat croate (dont les priorités comprennent le rapatriement des réfugiés et la reconstruction de zones résidentielles et publiques). Le Centre de Coordination pour l'Action contre les Mines du Kosovo (KMACC), responsable de la planification de l'action contre les mines l'a divisée en trois phases : phase préliminaire, phase d'urgence et phase de consolidation.

Le Rwanda a créé l'Organisation Nationale de Déminage (NDO), responsable de la mise en oeuvre des plans décidés par le gouvernement et le Centre d'Action contre les Mines. En Érythrée, le Programme Humanitaire de Déminage (HMP) a établi des priorités pour le déminage. Ces priorités sont le rapatriement des réfugiés, la viabilité des infrastructures de transport et l'utilisation des ressources de la terre par l'ensemble de la population. Au Vietnam, des discussions ont eu lieu au sein du gouvernement au sujet d'un plan national de déminage. En Égypte l'armée définit les priorités, comme c'est le cas dans tout le Moyen Orient -lorsque les priorités existent. Au Koweït, le ministère de la Défense a établi un plan national de déminage en 1991 et ce plan détermine toujours les priorités.

Reconstruction et développement des terres déminées

Dans de nombreuses zones, les programmes d'action contre les mines libèrent une ressource rare, une terre sûre. Il est vital de garantir que la terre déminée soit bien utilisée par ceux qui y sont autorisés. La propriété de la terre et le droit à l'utiliser dans les régions sortant d'un conflit est un problème général. Pour garantir que les groupes pauvres ou marginalisés ne se voient

pas refuser les terres déminées auxquelles ils ont droit, il est essentiel de mettre en place des procédures adéquates. Peu d'informations ont été systématiquement collectées sur cet important aspect de l'action contre les mines, et les recherches de l'Observatoire des Mines indiquent cette année que les opérateurs et les agences de coordination n'ont pas donné à cette question une priorité suffisante.

Une fois que les opérations de déminage sont terminées, l'étape suivante consiste à garantir que la terre soit transférée à ceux qui y ont droit. Ceci est directement lié au plan national et à l'établissement des priorités dans les pays, et doit jouer un rôle déterminant dans toute mesure de l'impact socio-économique des opérations de déminage. Afin que les communautés bénéficient des opérations, et pour garantir que les terres déminées sont utilisées, il est souvent nécessaire de réaliser des études après la fin des opérations. Par exemple au Cambodge, le HALO Trust a conduit une telle étude entre 1993 et 1999.

Au Yémen en décembre 1999, après que le premier groupe de démineurs dans le pays ait terminé une opération de déminage, une zone a été livrée aux villageois locaux. Au Zimbabwe un champ de 220 m² a été remis au conseil municipal local, tandis qu'un champ de 359 m² était déminé par une compagnie privée et remis au ministère de la Défense. En accord avec le Plan National de Déminage du Guatemala, une terre déminée a été remise à une communauté pour la première fois en janvier 2000. Le CMAC (Cambodge) a conduit une évaluation socio-économique en 1999 sur 9 977 573 m² de terre déminée. L'étude a indiqué que 12% de la terre était utilisée pour l'installation de villageois, 50% pour l'agriculture, 2,7% pour des routes, 22% pour d'autres usages et que 14% faisant l'objet d'un contentieux.

En Norvège, un projet de recherche appelé Assistance aux Communautés Affectées par les Mines (AMAC) a exploré l'impact des mines antipersonnel et de l'action humanitaire contre les mines. Le projet est basé à l'Institut International de Recherche pour la Paix (PRIO), à Oslo, et a déjà conduit des études en Afghanistan, en Angola et au Mozambique. Par des études de cas dans des communautés accueillant des opérations d'AHM, le projet AMAC a constaté que les agences tendent à se focaliser surtout sur les aspects techniques de leur travail, tout en accordant trop peu d'attention aux besoins et aux capacités des populations affectées. Ce constat s'applique à l'ensemble des aspects des opérations d'AHM et l'AMAC note que cela prend souvent des années pour qu'une terre déminée soit utilisée, parce que les agences ne comprennent pas qu'instaurer la confiance exige une interaction permanente avec les populations locales. Le projet AMAC abandonne peu à peu la recherche sur les questions d'impact et sur les approches organisationnelles d'AHM pour une offre de consolidation des compétences destinée au personnel des agences et aux représentants des communautés affectées par les mines. Le principal financeur de l'AMAC est le ministère des Affaires Etrangères norvégien.

Recherche et développement

En Autriche, la Schiebel Austria Company produit des détecteurs de mines et autres équipements. Actuellement, elle se concentre sur la mise au point du CAMCOPTER, un mini avion sans pilote, télécommandé, qui peut détecter les mines depuis le ciel. La Belgique s'est engagée dans de nombreuses initiatives pour le développement de la détection des mines et des technologies de déminage, y compris les équipements de protection, la détection par des méthodes physiques, le repérage des champs de mines par satellite, le radar de pénétration sol,

la détection par moyens électroniques et animal, ainsi que les procédés de destruction d'engins contenant des explosifs ou des résidus dangereux tels que des munitions chimiques. Ce pays a consacré 1,4 million de dollars à la recherche et au développement en 1999.

Aux Pays Bas, l'Institut international pour l'observation aérospatiale et les sciences de la terre (ITC) a présenté en 1999 un système aéroporté de détection à distance des champs de mine qui a été testé au Mozambique. Ce système est le résultat d'un projet conjoint international qui implique le Luxembourg, la Suède, le Royaume-Uni, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne, la Norvège et les Pays Bas, financé par la Commission Européenne, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, le Royaume-Uni, le Portugal et l'ITC.

L'Allemagne a consacré environ 5,13 millions de \$ pour tester les projets sur le terrain au Mozambique, en Bosnie Herzégovine et au Cambodge. La Suède a soutenu les essais d'équipements suédois de déminage mécanique en Croatie. En Bosnie Herzégovine plusieurs produits fabriqués à l'étranger ont été testés. Norwegian People's Aid a travaillé avec Development Technology Workshop au développement de différents équipements de déminage mécanique. En Lituanie, depuis 1994, les systèmes capables de localiser et d'identifier des objets souterrains se sont massivement développés.

Le ministère américain de la Défense a développé un programme de Recherche et Développement de déminage humanitaire qui conduit des études, teste et modifie les équipements et la technologie existants. La R&D aux Etats-Unis représente environ 22% du financement total de l'action humanitaire contre les mines (environ 64 millions de \$ jusqu'à aujourd'hui, dont 18 millions de \$ en 1999). Au Canada, le budget total de recherche et développement entre 1999 et 2001 est de 1,7 million de \$ américains, destinés au Centre Canadien pour les Technologies d'Action contre les Mines (CCMAT) ; la contribution la plus significative jusqu'à maintenant est peut être la mise au point de mines « de substitution » pour les essais et l'évaluation des équipements.

L'organisation australienne de Technologie et Science de la Défense (financée par le gouvernement) doit dépenser 2 426 000 de \$ américains au cours des cinq prochaines années pour la détection et la neutralisation des mines. Le programme de recherche pour 1999-2000 est en train d'examiner, parmi d'autres choses, les besoins des démineurs, les outils actuels et les méthodes de déminage, l'évaluation de nouveaux outils et le développement des techniques afin de mieux estimer les coûts du déminage. La compagnie sud africaine Mechem s'est impliquée dans la question des mines depuis plus de vingt-huit ans. En mars 1999, le ministère américain de la Défense a attribué à Mechem un contrat de 494 000 \$ pour les essais sur le terrain d'un renifleur électronique de mines. L'Afrique du Sud fait également des recherches sur un détecteur de mines à capteurs multiples consistant en un radar pénétrant le sol et en capteurs à infra rouges et détecteurs de métaux.

Webversion www.icbl.org 2003

Copyright © August 2000 by [Human Rights Watch](http://www.humanrights.org)

All rights reserved - no direct copying of this page allowed

Please read our [copyright policy](#) and [Privacy/Spam policy](#).

Page Last Modified: Mon, 28 Feb 2005 15:36 GMT

